

CHAPITRE 3

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	25
I. L'AVENIR DU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE	25
A. Renouveau: Points de vue des spécialistes	25
B. Renouveau: Points de vue d'utilisateurs actuels et éventuels	26
II. LE PRINCIPE DE L'INDÉPENDANCE	30
III. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME	31
IV. LE CHAMP D'APPLICATION DU PROGRAMME	33
A. Assouplissement des critères de financement des contestations relatives aux droits à l'égalité	33
B. Financement des causes relatives aux droits à l'égalité dans une province	34
C. Financement des contestations portant sur des lois linguistiques d'ordre non constitutionnel	35
V. AUTRES CRITÈRES DE FINANCEMENT	37
VI. LES DROITS DES AUTOCHTONES	39
VII. LA PRÉPARATION DES CAUSES	41
VIII. CRÉATION D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION JURIDIQUE	45
IX. L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE	47
X. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF	51
A. Les comités de financement	51
B. Indépendance administrative	52
XI. QUESTIONS D'ORDRE OPÉRATIONNEL	55
ANNEXE A	59
ANNEXE B	67
ANNEXE C	75
ANNEXE D	83
ANNEXE E	85
DEMANDE DE RÉPONSE GLOBALE DU GOUVERNEMENT	91